



## Commission permanente : bilan de la première année de mandat

La XV<sup>e</sup> Commission permanente a été élue par la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale, en novembre 2007. Ses cinq membres nommés à titre personnel, bien qu'ils aient une solide expérience des Sociétés nationales, viennent du Belize, des États-Unis, d'Italie, de Jordanie et du Mali.

Les quatre membres de droit représentent le CICR et la Fédération internationale. Le « dernier arrivé » est le Secrétaire général de la Fédération internationale, M. Bekele Geleta, qui a pris ses fonctions en juillet 2008.

La XV<sup>e</sup> Commission permanente s'est réunie en février, en avril et en octobre pour ses séances ordinaires. En septembre, elle a été l'hôte d'une « Table ronde » dont il sera question plus loin dans ce bulletin.

Dès son élection, la Commission a planifié ses activités pour toute la durée de son mandat (quatre ans), jusqu'à la XXXI<sup>e</sup> Conférence, en 2011. Conformément aux Statuts du Mouvement, elle « s'attache à favoriser la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale et examine à ces fins les questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble ». Elle a aussi pour tâches d'établir l'ordre du jour et de préparer les réunions du Conseil des délégués, tous les deux ans, et de la Conférence internationale, tous les quatre ans. Dans son

Plan d'action biennal adopté en avril, la Commission décrit les principales activités qu'elle mènera, dont certaines nécessitent une perspective à long terme plutôt qu'une planification dans l'intervalle entre deux Conseils. Vous pouvez consulter le Plan d'action sur notre site Internet [www.rcstandcom.info](http://www.rcstandcom.info).

Dans notre action, nous sommes fermement attachés aux Statuts du Mouvement et à différentes résolutions du Conseil et de la Conférence internationale.

### Suivi du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale

Une des attributions essentielles de la Commission est de « s'attacher à favoriser » la mise en œuvre des résolutions des réunions statutaires de 2007 – le Conseil des Délégués et la Conférence internationale.

#### *Dans ce numéro:*

- *Commission permanente : bilan de la première année de mandat*
- *Table ronde*
- *Point sur la Stratégie pour le Mouvement*
- *Conseil des Délégués 2009*

Site internet :  
[www.rcstandcom.info](http://www.rcstandcom.info)

En l'absence de structure ou de mécanisme de contrôle qui lui soit propre, la Commission confie le suivi des résolutions au CICR, à la Fédération internationale et à leurs structures respectives sur le terrain. Leurs représentants auprès de la Commission permanente rendent compte des activités menées, des progrès accomplis ou des obstacles rencontrés. Il incombe alors à la Commission dans son ensemble de prendre toute mesure qui serait utile pour servir les intérêts du Mouvement.

Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre du protocole d'accord conclu entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, qui a fait l'objet de résolutions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale en novembre 2007. Sa mise en œuvre est une priorité absolue pour la Commission, qui attend de la direction de toutes les composantes qu'elle appuie et soutienne ce processus crucial.

Le Moniteur, M. Pär Stenbäck, poursuit son action et fera rapport au Conseil des Délégués, à Nairobi, en novembre 2009.

Un an après la dernière Conférence internationale, les informations dont nous disposons n'incitent pas à l'optimisme. La mise en œuvre s'est poursuivie, mais les progrès restent limités. Certes, le Magen David Adom, le Croissant-Rouge palestinien et leur personnel respectif font preuve de bonne volonté et coopèrent de façon satisfaisante, mais les autorités doivent en faire davantage pour lever les différents obstacles bureaucratiques à la pleine réalisation des dispositions convenues dans le protocole d'accord et l'accord sur les arrangements opérationnels.

Le Moniteur soumettra son prochain rapport fin janvier 2009.

Le statut des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire est un des principaux thèmes qui ont été abordés à la dernière Conférence internationale. Selon la Fédération interna-

tionale, des avancées sont constatées en la matière. Les gouvernements sont les partenaires les plus importants des Sociétés nationales et, d'ailleurs, du Mouvement dans son ensemble. La Fédération internationale prépare un « guide » des mécanismes de sensibilisation et de communication, afin de souligner les avantages d'un statut d'auxiliaire bien défini et de recenser les meilleures pratiques dans le cadre d'une relation équilibrée. Des Sociétés nationales indépendantes qui adhèrent aux Principes fondamentaux du Mouvement sont un atout pour tous les partenaires actifs dans le domaine.

La Commission se félicite du résultat auquel ont abouti les efforts déployés par le Mouvement et coordonnés par le CICR en vue de l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, que de nombreux États ont signée et que quelques-uns ont déjà ratifiée. Cette Convention est une avancée majeure du droit international humanitaire, domaine dans lequel le CICR a un mandat spécifique. Le sujet a été traité de manière approfondie dans la résolution relative au droit international humanitaire adoptée par la Conférence.

Des progrès ont été réalisés également dans la mise en œuvre des Lignes directrices IDRL, notamment à travers les démarches effectuées par les Sociétés nationales auprès de leurs gouvernements respectifs. Pour faciliter ce processus, la Fédération internationale fournit des supports de diffusion et organise des réunions d'information et des séances de formation. Elle élabore aussi un manuel de sensibilisation pour les Sociétés nationales et un manuel sur l'IDRL destiné aux législateurs. Dans certains pays pilotes, elle collabore avec les Sociétés nationales pour apporter aux gouvernements un soutien technique à la mise en œuvre des Lignes directrices.

Des travaux sont actuellement en cours sur les moyens de faire face aux conséquences, sur le plan humanitaire, du changement climatique, de la violence urbaine, de la migration internationale et des maladies émergentes et réémergentes. La Déclaration

« Ensemble pour l'humanité », adoptée par la XXXe Conférence, se penche sur ces défis et établit un cadre stratégique en la matière.

Au sein des Sociétés nationales, on est de plus en plus conscient des risques que représente le changement climatique. Il s'agit maintenant de traduire cette prise de conscience par des actes concrets, ce que les Sociétés nationales s'efforcent de faire. Les initiatives d'alerte avancée et d'action rapide, le renforcement de la capacité d'utiliser les prévisions saisonnières, la gestion nationale des catastrophes et la réduction des risques au niveau communautaire sont des principes reconnus, sur lesquels la poursuite des activités peut s'appuyer.

Les résolutions du Conseil des Délégués de 2007 qui ne se rapportent pas aux thèmes ci-dessus, abordés par la Conférence internationale, portent sur la migration, la stratégie relative au rétablissement des liens familiaux et, de manière générale, la stratégie du Mouvement international pour améliorer la coopération et la coordination en son sein.

La Fédération élabore actuellement une politique relative à la migration, pour adoption à ses réunions statutaires de novembre 2009, à Nairobi. À cette même fin, le CICR met au point une politique relative aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

## Résultats de la Table ronde de la Commission permanente

Les discussions exploratoires tenues dans le cadre d'un « programme orienté vers l'avenir », relatif aux « questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble », ont conduit la Commission à organiser une Table ronde début septembre.

Avec quelque 25 personnalités expérimentées de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier et des représentants gouvernementaux, la Commission a évalué dans quelle

mesure les Statuts du Mouvement répondent encore aux exigences actuelles, 22 ans après la révision de 1986. La Table ronde a également abordé les mécanismes de coopération et de coordination au sein du Mouvement et avec les partenaires extérieurs, notamment les organismes des Nations Unies et les ONG internationales.

L'application de la règle de Chatham House, qui garantit l'anonymat des intervenants, a permis aux participants de s'engager dans des débats animés.

De l'avis général, les Statuts du Mouvement ont bien servi nos intérêts. Ils sont suffisamment flexibles pour être adaptés à des circonstances en évolution.

Toutefois, certaines questions ont été jugées importantes et doivent retenir l'attention, à savoir :

- La Conférence internationale  
Comment la préparer de manière plus efficace, en associant plus étroitement les membres – gouvernements et Sociétés nationales – aux travaux?

Les participants ont estimé que moins de points devraient figurer à l'ordre du jour de la Conférence et que moins de documents détaillés devraient être distribués. S'agissant des consultations et de la communication, il serait judicieux de tirer un meilleur parti des technologies de l'information.

- Fréquence de la Conférence internationale et des autres forums du Mouvement, et liens entre ceux-ci

Les débats ont porté sur le rôle que joue le Conseil des Délégués dans la préparation de la Conférence internationale. Des questions sur le rôle et les fonctions de la Commission permanente ont été soulevées.

- Image, profil, communication, unité du Mouvement

Ces points ont été mentionnés plus souvent que d'autres. Nombre de participants ont évoqué la nécessité d'affermir la voix de la Croix-Rouge

et du Croissant-Rouge dans le monde et de renforcer la pertinence politique, afin de faciliter les apports politiques et l'accès au financement des donateurs. Le fait que le Mouvement ait récemment adopté une position unifiée sur les armes à sous-munitions, notamment, a été souligné comme un exemple encourageant.

- **Coopération et coordination**

La Table ronde a jugé important d'entretenir et de renforcer les tendances positives à une meilleure coopération au sein du Mouvement. Dans ce contexte, il importe de promouvoir une « culture positive » et une « organisation en apprentissage constant ».

De l'avis des participants, l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires constituent un cadre qui fonctionne généralement bien pour les interventions en cas de catastrophe, mais ils ne sont pas suffisants pour la préparation aux catastrophes ou le renforcement des capacités. En outre, il faut tenir compte du fait que les Sociétés nationales sont de plus en plus disposées et aptes à jouer le rôle d'institution directrice dans la coordination des activités humanitaires menées par les composantes du Mouvement.

La Table ronde a souligné l'importance du facteur humain dans le fonctionnement de tout mécanisme de coopération : il est essentiel de sélectionner et de former les personnes ayant les qualités requises, pour qu'elles œuvrent de façon professionnelle et transparente dans des cultures différentes.

- **Coopération avec les partenaires extérieurs au Mouvement – Nations Unies et ONG**

Cet aspect n'étant pas couvert par l'Accord de Séville, des principes directeurs et des orientations seraient utiles. La neutralité et l'indépendance sont considérées comme des éléments cruciaux de tous les accords de coopération. Ce qui fait

la particularité du Mouvement, c'est le respect rigoureux des Principes fondamentaux, et non les Principes eux-mêmes.

Au sujet de la coopération entre les Nations Unies, les ONG et le Mouvement, la Table ronde a conclu qu'il est nécessaire de mieux préciser le rôle spécifique que jouent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics et que partenaires d'acteurs extérieurs au Mouvement.

## **Suivi de la Commission permanente**

Mi-octobre, la Commission permanente a examiné en détail les résultats de la Table ronde. Elle a noté que nombre des questions soulevées par la Table ronde quant à la coopération et la coordination étaient déjà traitées dans le cadre de divers processus au sein de la Fédération internationale et du CICR, entre eux ou dans la Stratégie pour le Mouvement.

Toutefois, certains points appellent une attention particulière, notamment l'interprétation du rôle et des fonctions de la Commission permanente, fondée sur l'article 18 des Statuts. Cette tâche a été confiée à quatre membres de la Commission. Leur objectif est de parvenir à une définition à laquelle toutes les parties puissent adhérer, pour faciliter la coopération et l'action des Commissions à venir.

Les questions relatives à la préparation des Conférences internationales ont été transmises au Comité d'organisation conjoint Fédération internationale-CICR. Le Comité a été prié de réfléchir à des moyens d'améliorer la préparation et notamment d'intensifier les consultations préparatoires, surtout avec les Sociétés nationales. Les gouvernements participent par le biais du Groupe d'ambassadeurs, établi par la Commission permanente en vue de la préparation de la XXVII<sup>e</sup> Conférence (1999).

Les questions relatives à l'image, à la communication et à l'énonciation des positions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont au cœur de l'Action 8 de la Stratégie pour le Mouvement, tandis que l'Action 4 traite de la complexité des forums du Mouvement, complexité qu'il faut analyser et réduire en vue d'une efficacité accrue. Ces deux ensembles de questions (forums du Mouvement et image et communication) ont été confiés au groupe de travail de la Commission permanente sur la Stratégie pour le Mouvement, qui présentera en temps voulu ses conclusions et ses recommandations à la Commission.

## **Stratégie pour le Mouvement**

Steve Carr, membre de la Commission, préside le groupe de travail sur la Stratégie pour le Mouvement, adoptée en 2001 et mise à jour en 2005. La Stratégie vise à aider les composantes du Mouvement à renforcer encore davantage leur coopération. Le groupe de travail a été chargé de promouvoir et de suivre la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que de concentrer ses activités sur deux des dix actions.

Outre Steve Carr, le groupe se compose du docteur Nomsa Mbere (Croix-Rouge du Botswana), du docteur Abdel Karim Bensiali (Croissant-Rouge des Émirats arabes unis), et du professeur Freddy Pederson (Croix-Rouge danoise), qui était chargé de cette tâche lorsqu'il était membre de la Commission permanente. M. Frank Mohrhauer et M. Bruce Biber représentent respectivement le Secrétariat de la Fédération internationale et le CICR.

La Stratégie compte dix « Actions ». En 2007, le Conseil des délégués a prié la Commission permanente de concentrer ses activités sur l'Action 4 : « Renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des

réunions statutaires et autres ».

De plus, la Table ronde ayant insisté sur la nécessité, pour les composantes du Mouvement, de parler d'une « même voix », la Commission permanente a demandé, en octobre, au groupe de travail de prêter une attention particulière à l'Action 8 : « Communiquer efficacement et avec force sur les actions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », et mener en permanence des actions de sensibilisation aux questions humanitaires d'intérêt commun.

À la Conférence panafricaine, en octobre 2008, Steve Carr a eu l'occasion d'évoquer avec nombre d'entre vous la manière de tirer le meilleur parti des forums du Mouvement. Ainsi, le groupe de travail a bénéficié du soutien de Michèle Mercier, ancienne collaboratrice du CICR, et de Megan Allday, Croix-Rouge américaine, qui ont aidé à analyser le rapport coûts/avantages et les résultats des réunions du Mouvement. Durant les mois à venir, des entretiens seront organisés avec des représentants d'une trentaine de Sociétés nationales. Nous vous remercions par avance de votre participation à cette enquête.

Je serai heureux de recevoir votre contribution à l'Action 4, l'Action 8 ou toute autre section de la Stratégie. Vous pouvez nous joindre à l'adresse [contact@rcstandcom.info](mailto:contact@rcstandcom.info) ou prendre directement contact avec Steve Carr, à l'adresse [scar@prodigy.net](mailto:scar@prodigy.net).

## **Nairobi, novembre 2009**

Les prochaines réunions statutaires, à savoir l'Assemblée générale de la Fédération internationale et le Conseil des Délégués se tiendront dans un an à Nairobi (Kenya).

Le groupe consultatif de la Commission permanente sur l'ordre du jour et le programme du Conseil des Délégués, présidé par Adama Diarra (Mali), membre de la Commission, et co-présidé par Abbas Gullet, Secrétaire général de la Société nationale hôte, a tenu

sa première réunion et présenté ses réflexions initiales. Celles-ci ont été communiquées à tous les membres du Conseil dans une lettre récente où je leur demandais un retour d'information, des suggestions et des points de vue pour nous aider à établir un ordre du jour qui prenne en compte l'opinion de tous les participants.

En particulier, je tiens à encourager les Sociétés nationales à nous communiquer leurs points de vue et leurs suggestions. En définitive, le Conseil est le principal organe de délibération du Mouvement, et nous souhaitons que son ordre du jour soit bien délimité et pertinent pour chacun.

## Questions financières

Nos besoins financiers sont modestes en regard de ceux de l'ensemble de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cependant, nous avons besoin du soutien volontaire des Sociétés nationales et des contributions du CICR et de la Fédération internationale, que nous apprécions beaucoup et sans lequel nous ne pourrions pas fonctionner.

Le Conseil de 2007 a adopté un principe révisé pour financer les travaux de la Commission, fondé sur un Plan d'action biennal et un budget dont la responsabilité financière conjointe incombe, à raison d'un tiers respectivement, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales.

Une fois encore, vous avez répondu avec générosité à notre demande de contribution, et je vous en remercie. Je prie à nouveau les rares Sociétés nationales qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir, une fois encore, nous accorder leur soutien, car notre action en dépend fortement.

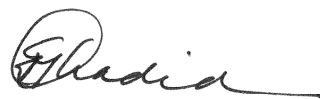
## Pour conclure

Lorsque je reviens sur la première année de cette Commission, je vois de nombreuses bonnes initiatives et des défis qui nous occupent actuellement ou que nous devons encore surmonter. Suite à la réussite des réunions de novembre 2007, force est de constater que les défis qui se posent à l'humanité ne peuvent pas être résolus par les États seuls – ou par nous seuls, en tant que Mouvement mondial. Nous devons travailler en partenariat pour obtenir des résultats durables et répondre efficacement à l'appel et aux attentes des personnes les plus vulnérables dans le monde.

Ce message s'applique avec la même pertinence au sein de notre propre Mouvement : œuvrer ensemble, dans un esprit d'unité et de bonne coordination, est le préalable d'une coopération efficace avec d'autres partenaires, notamment les États.

Dans de nombreuses parties du monde, l'activité va ralentir en raison des fêtes de fin d'année. Je souhaite à chacun d'entre vous une année 2009 couronnée de succès, et je me réjouis de poursuivre notre coopération et de vous rencontrer à l'occasion des réunions et manifestations à venir.

Cordiales salutations,



Mohammed Al-Hadid  
Président  
de la Commission permanente

Commission permanente  
de la Croix-Rouge et du  
Croissant-Rouge

17 Chemin des Crêts,  
CH - 1211 Genève 19,  
Suisse

tél: +41 22 730 42 65  
fax: +41 22 730 49 75

email: [contact@rcstandcom.info](mailto:contact@rcstandcom.info)  
site: <http://www.rcstandcom.info>